



## Enfant grand parent

-----  
Par AI13190

Bonjour,

Je vous explique ma situation: ma mère ne m'adresse plus la parole depuis juin 2022, mon fils avait alors 2 ans, bien sur depuis il ne se souvient pas de qui c'est quand il peut l'apercevoir sur des photos et quand je parle de mamie il ne me cite même plus cette personne. Même avant quand on se parler encore elle n'a jamais fait l'effort de venir le voir c'était toujours à moi d'aller la voir tout les 1/2 mois (elle habitait à 1h de route).

J'ai envie de protéger mon fils et de nous couvrir si un jour elle tente quelque chose pour voir son petit fils.

Ai-je le droit de faire un recours ou quelque chose pour ne pas qu'elle puisse voir ou avoir mon fils même quelques heures ? Je peux prouver qu'elle n'a jamais été présente pour lui ma famille peut le prouver aussi

Je vous remercie pour vos renseignements

Cordialement

Et joyeuses fêtes

Alexia

-----  
Par kang74

Bonjour

Mis à part garder précieusement les preuves de son absence de volonté d'entrer en contact, il n'y a absolument rien à faire .

Seule votre mère peut faire une procédure, si vous vous opposez aux liens entre elle et lui .